



Numéros de téléphone et Site web

Secrétariat central : 02 515 75 64

Secrétariat élèves : 02 515 75 30/31/32

www.acj.ixelles.be

ÉLÈVES DE 6^{ÈME} ET 7^{ÈME} ANNÉES

RENTRÉE 2022

Le vendredi 2 septembre 2022 de 10h00 à 12h45

MERCI D'APPORTER UN BLOC DE FEUILLES ET UN PLUMIER

Chers Parents, Chers élèves,

Nous espérons que vous avez passé un bel été.

L'équipe pédagogique se prépare et met tout en œuvre pour veiller au bien-être de vos enfants tout en assurant la continuité pédagogique dans un esprit constructif et positif.

L'école reste un lieu d'apprentissage, mais aussi un lieu où chacun y développe ses relations sociales, ses compétences et son autonomie en fonction de sa personnalité pour devenir un citoyen responsable. Nous attacherons énormément d'importance à certaines valeurs qui sont les nôtres mais aussi les vôtres comme la rigueur, la tolérance, le respect d'autrui, de soi-même et des lieux de vie.

Un « bonjour » le matin, une tenue vestimentaire décente, avoir son matériel scolaire, être à l'heure, garder son école propre, se sentir éco-responsable, respecter les autres.... permettra à votre enfant de bien démarrer l'année et de se sentir bien chaque matin.

Notre plus cher souhait est de rendre cette rentrée sereine et de donner du sens à leur école.

Pour votre information, des travaux auront lieu tout au long de l'année à l'ACJ dans le but d'améliorer mais aussi de renouveler certaines infrastructures. Le grand chantier concerne la reconstruction des toilettes, d'autres chantiers concerneront la cantine et l'aménagement des préaux. Tout sera mis en place pour que cela incommode le moins possible nos élèves.

A présent, nous vous invitons à lire attentivement ce document jusqu'au bout avec vos enfants. Nous sommes conscients qu'il y a un grand nombre d'informations à assimiler. Nous ne manquerons pas de les rappeler lors de nos réunions.

Merci de garder précieusement ce document, il vous servira tout au long de l'année.

Nous vous souhaitons une très bonne rentrée.

Mme Brigitte Mortier
Préfète

Mmes Dominique Leybaert & Kristel Rents
Directrices adjointes

Table des matières

1. Le calendrier du 1^{er} semestre 2022
2. L'horaire d'une journée
3. Les pauses à midi et les repas

4. L'équipe éducative
5. Communication avec les membres de l'équipe éducative
6. Les compositions de classe

7. Les frais scolaires

8. L'agenda scolaire
9. Teams

10. Le règlement d'ordre intérieur
11. Les règles incontournables de l'ACJ
12. La tenue vestimentaire
13. Le GSM
14. Les réseaux sociaux
15. Le comportement dans l'école mais aussi aux abords de l'école et en sortie scolaire
16. Les sanctions

17. Les retards
18. Les absences

19. Les activités extra-scolaires
20. Activités dans l'école

21. La mobilité
22. L'usage de la trottinette

23. Le règlement des études

24. Ouverture et fermeture des portes de l'ACJ
25. Les congés scolaires 22/23

- 26. Les partenaires sociaux**
- 27. Allocations d'études**
- 28. L'association des parents**
- 29. Le Conseil de participation**

1. Le calendrier du 1^{er} semestre 2022

Vendredi 2 septembre 2022	Rentrée à 10h00 Fin de la journée à 15h20	Accueil des élèves, rencontre de la titulaire et des professeurs, visite des locaux, distribution des documents scolaires
Lundi 26 septembre 2022	Congé	Journée pédagogique
Mardi 27 septembre 2022	Jour férié	Fête de la Communauté française
Lundi 17 ou mardi 18 octobre 2022		Bulletin n°1
Du lundi 24 octobre au vendredi 4 novembre 2022	Congé	Vacances d'automne
Vendredi 11 novembre 2022	Férié	Armistice
22 et/ou 23 décembre 2022 (à confirmer)		Bulletin n°2 et réunion des parents
Du 26 décembre 2022 au vendredi 6 janvier 2023	Congé	Vacances d'hiver

2. L'horaire d'une journée

L'école commence à 8h10. Une journée à l'ACJ se déroule selon l'horaire suivant :

L'école ouvre ses portes à 7h40 et débute à 8h10.

Toute arrivée après 8h10 sera considérée comme un retard. Les élèves seront dans leur rang à 8h10 le matin et à 13h35 l'après-midi. Ils seront accompagnés par leur professeur en classe.

Voici l'horaire d'une journée-type :

8h10	
8h15 – 9h05	Heure 1
9h05 – 9h55	Heure 2
9h55 – 10h45	Heure 3
10h45 – 11h00	Récréation
11h05-11h55	Heure 4
11h55-12h45	Heure 5
12h45-13h35	Lunch
13h35	
13h40-14h30	Heure 6
14h30-15h20	Heure 7

3. Les pauses de midi et les repas

A partir du lundi 19 septembre, les élèves qui le souhaitent pourront acheter à l'aide d'une carte pré-payée : Potage avec pain, sandwichs avec crudités- Desserts ...

Ces cartes d'une valeur de 10 euros seront vendues au préau Hergé tous les lundis et jeudis.

4. L'équipe éducative

La préfète	Mme Mortier	02 515 75 20
La Direction adjointe	Mmes Rents et Leybaert	02 515 75 22
L'éducateur/trice		02 515 75 30/31/32
Le Président du Conseil de classe le/la titulaire et les professeurs		

Le Président du Conseil de classe (PCC), veille aux respects du règlement d'ordre intérieur et de l'application des sanctions disciplinaires en cas de non-respect de celui-ci. Il dirige aussi les conseils de classe. Il travaille en étroite collaboration avec la direction, les titulaires de classe, l'éducatrice et la direction. Avec l'éducatrice, il forme un duo indispensable pour assurer le bon déroulement de la scolarité de votre enfant.

L'éducateur, crée des liens avec vos enfants. Il sera à leur écoute mais ne manquera pas de leur rappeler les règles incontournables de l'ACJ. C'est lui que vous avertirez en cas de retard ou d'absence. Vous pourrez aussi lui faire part en toute confidentialité de points qui pourraient être importants concernant votre enfant.

5. Communication avec les membres de l'équipe

Un espace est prévu dans le journal de classe aux pages 6-7-8-9 afin de communiquer avec l'équipe éducative.

La direction	Mme Mortier	02.515.75.20	brigitte.mortier@ixelles.brussels
La direction adjointe	Mmes Rents et Leybaert	02.515.75.22	kristel.rents@ixelles.brussels dominique.leybaert@ixelles.brussels

6. Les compositions de classe

L'équipe pédagogique répartit les élèves dans différents groupes/classes en fonction de critères à la fois pédagogique et technique (répartition filles/garçons, nombre d'élèves etc...)

Une fois la classe attribuée à votre enfant, il ne sera plus possible de procéder à un changement sans risquer de compromettre toute l'organisation. Toute demande de changement risquerait d'être une source de déception pour votre enfant et d'injustice pour d'autres élèves.

Nous vous demandons de nous faire confiance. Les professeurs et l'éducateur sont là pour veiller au bien-être de votre enfant.

7. Les frais scolaires

a) Les frais scolaires pour 2022/23 s'élèveront à **65€**.

Frais de photocopies	25 €
Activités sportives	40 €
TOTAL	65 €

Le montant de **65 €** est à verser pour le **2 septembre** au plus tard sur le compte **BE63 0910 2127 9708** au nom du **Receveur Communal de la commune d'Ixelles** -

Communication : Nom & Prénom de l'élève – Classes – Frais scolaire 22/23

b) Le t-shirt de gymnastique

Le t-shirt de gymnastique pour un montant de 5 € sera vendu à l'école à partir du 5 septembre. Cet achat à l'école est facultatif. Votre enfant devra toutefois porter un t-shirt dont la couleur est turquoise.

c) Les casiers individuels

Des casiers pourront être loués aux élèves qui le désirent au prix de 5 € par année scolaire. Une priorité est accordée aux élèves de 1^{ère} et de 2^{ème}. A partir du lundi 12 septembre, les casiers seront loués dans l'ordre des demandes. Il vous suffira de compléter le document prévu à cet effet. Pour la fermeture du casier, nous vous conseillons d'acheter un cadenas solide et fiable.

L'école décline toute responsabilité en cas de vol ou d'effraction dans les casiers.

8. L'agenda scolaire

Nous insistons sur l'importance de l'agenda scolaire quant à son utilisation. S'il est avant tout un outil de travail pour vos enfants : un agenda scolaire vide doit attirer votre attention, il est aussi un moyen de communication entre vous et l'équipe pédagogique.

Dans l'agenda scolaire figurent non seulement les matières vues ainsi que le planning des devoirs, des leçons et des interrogations mais aussi les retards, les absences, les remarques des professeurs, l'horaire, les différentes informations (via des étiquettes) sur le déroulement de l'année scolaire.

Si les professeurs vérifient régulièrement l'agenda scolaire, nous comptons sur vous pour en vérifier régulièrement le contenu. C'est aussi une façon de partager avec votre enfant sa vie scolaire à l'ACJ. **L'agenda scolaire doit être signé toutes les semaines par un parent responsable.**

9. Teams

Vos enfants recevront une adresse mail ainsi qu'une formation pour les aider dans l'utilisation de la plateforme numérique Teams. L'utilisation de cette plateforme est laissée à l'appréciation de chaque professeur. Elle pourra, toutefois, être très utile en cas d'absence prolongée de votre enfant. Nous sommes conscients que tous nos élèves n'ont pas accès à Internet et/ou n'ont pas d'ordinateur. Nous ne laisserons personne de côté. N'hésitez pas à contacter l'éducateur de votre enfant si vous rencontrez des difficultés à vous « connecter ».

Une charte concernant l'utilisation de la plateforme sera communiquée aux élèves en début d'année.

10. Le règlement d'ordre intérieur

Le règlement d'ordre intérieur peut être consulté sur notre site www.acj.ixelles.be. Une copie papier pourra vous être remise sur demande auprès du secrétariat central de l'ACJ.

11. Les règles incontournables de l'ACJ

- ✓ Je respecte les autres, leurs différences et j'ai droit au respect, même en dehors de l'école.
- ✓ Je respecte l'autorité légitime de l'adulte.
- ✓ Je veille à respecter le calme nécessaire à une bonne ambiance de travail en classe. Je respecte les locaux, les espaces communs et le matériel mis à ma disposition.
- ✓ J'arrive à l'heure à l'école, dans le rang et à toutes les heures de cours avec mon matériel.
- ✓ Je suis en obligation scolaire et je dois être présent aux cours. En cas d'absence, j'apporte un justificatif valable dans les délais impartis.
- ✓ Mon GSM est éteint dans l'enceinte de l'école sauf autorisation d'un membre de l'équipe éducative.
- ✓ Je porte une tenue soignée, décente et neutre. J'enlève mon couvre-chef avant d'entrer dans l'enceinte de l'école.
- ✓ J'accepte ce règlement et les sanctions qui seront prises si je ne le respecte pas.

12. La tenue vestimentaire

Nous attendons de nos élèves qu'ils portent une tenue soignée, décente et neutre.

Du 29 août 2022 au 7 juillet 2023, sauf pour le cours d'éducation physique, le port du jogging ou d'une tenue de sport sont interdits dans les infrastructures de l'école et en sorties scolaires. Chaque membre de l'équipe éducative est habilité à faire une remarque, voire à sanctionner l'élève qui aurait dérogé à cette règle. Un élève pourrait se voir refuser l'entrée de l'école si sa tenue vestimentaire ne respecte pas cette règle.

13. Le GSM

La position de l'école est claire : **L'utilisation du GSM est strictement interdite** dans les infrastructures de l'école sauf autorisation spéciale d'un membre de l'équipe pédagogique.

En cas d'utilisation non autorisée, le gsm sera confisqué et remis au secrétariat central.

- ✓ **La 1^{ère} fois**, l'élève pourra récupérer son gsm à la fin des cours.
- ✓ **La 2^{ème} fois**, l'élève pourra également récupérer son gsm à la fin des cours ET aura un travail du weekend à remettre au secrétariat central.
- ✓ **A partir de la 3^{ème} fois**, seuls les parents ou le responsable viendront récupérer le gsm à l'école pendant les heures d'ouverture du secrétariat : de 8h00 à 15h30 les lundi, mardi, jeudi, vendredi et le mercredi de 8h00 à 13h00.

- ✓ L'élève pourrait aussi être amené à remettre son gsm au secrétariat central pour une certaine période. Le PCC ou la direction pourront également le sanctionner d'un TWE et/ou d'une retenue.

14. Les réseaux sociaux

Nous vous demandons d'être particulièrement attentif à l'utilisation des réseaux sociaux par vos enfants. Nous savons que les dégâts psychologiques peuvent être importants pour les enfants qui subissent leur mauvaise utilisation. Nous (parents et corps enseignant) devons rester vigilants quant à leur usage. Nous ne manquerons pas de sanctionner les élèves qui en feront un mauvais usage dans le but de faire du mal à autrui consciemment ou inconsciemment. Tout abus sera sévèrement sanctionné. Des campagnes de sensibilisation organisées par le CPMS auront lieu durant l'année scolaire.

15. Le comportement dans l'école mais aussi aux abords de l'école et en sortie scolaire

L'école ne s'arrête pas à la grande porte de la Place de Londres. A 12h45 et à 15h20, il faut gérer un flux de plus de 1000 élèves qui sortent de l'école pour rentrer chez eux. Nous demandons à vos enfants de ne pas s'attarder Place de Londres dans un souci de sécurité mais aussi de respect vis-à-vis de nos voisins.

Nos élèves représentent l'ACJ et ses valeurs aussi bien aux abords de l'école et lors des activités extra-muros. Nous comptons sur eux pour adopter un comportement irréprochable.

16. Les sanctions

Les sanctions appliquées suite à des faits de comportement, manque d'assiduité, retard.... ont été établies selon des règles en adéquation avec les valeurs de l'ACJ. De l'avertissement au contrat en passant par le travail du we (TWE) ou la retenue, les sanctions seront données par le/la Président(e) du conseil de classe ou la direction qui veilleront à leur application. Vous en trouverez le détail dans le règlement d'ordre intérieur.

17. Les retards

Une arrivée entre 8h10 et 8h50 sera considérée comme un retard. Après 8h50, une absence d'1/2 jour sera comptabilisée.

Une arrivée entre 13h35 et 14h20 sera considérée comme un retard. Après 14h20, une absence d'1/2 jour sera comptabilisée.

La direction se réserve le droit de refuser un motif d'absence

18. Les absences

- En cas d'absence de votre enfant, nous vous demandons **d'avertir l'école AVANT 8h45 au 02 515 75 30/31/32** ; Pour la sécurité de vos enfants, vous comme nous, avons intérêt à nous assurer que votre enfant est soit à l'école, soit à la maison.
- La Communauté française octroie 14 demi-jours d'absence justifiée par les responsables légaux de l'enfant. L'absence doit être notifiée à l'éducateur dès le 1^{er} jour du retour de votre

enfant à l'école. Il vous suffit de compléter le billet d'absence prévu à cet effet dans le journal de classe.

- La direction se réserve le droit de refuser un motif délivré par les responsables. Tout refus sera dûment notifié aux responsables.
- En cas d'absence prolongée pour cause de maladie de plus de 3 jours, l'absence ne pourra être justifiée que par un certificat médical. Merci de remettre un certificat médical dès le 1^{er} jour du retour de votre enfant à l'école.
- Les absences injustifiées ou refusées par la direction seront sanctionnées.
Au bout de 9 demi-jours d'absences injustifiées, nous serons dans l'obligation de déclarer votre enfant à la DGEO, Direction Générale de l'enseignement Obligatoire, une organisation légale visant à protéger du décrochage scolaire et à faire respecter l'obligation scolaire

19. Les activités extra scolaires

Différentes activités seront proposées par des enseignants tout au long de l'année.

20. Les activités dans l'école

Différentes activités sont organisées sur l'heure du midi à travers des clubs. Ces clubs sont organisés et coordonnés par un professeur mais à l'initiative des élèves.

21. La mobilité

Pour les élèves se rendant à vélo ou à trottinette à l'école, ils pourront mettre leur vélo ou leur trottinette dans un local prévu à cet effet sur la place de Londres à côté de l'entrée. Ce local est fermé à clé durant la journée.

Toutefois, nous déclinons toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration.

Les élèves devront mettre un cadenas sur leur vélo ainsi qu'une sécurité sur leur trottinette.

22. L'usage de la trottinette

Nous demandons à nos élèves de respecter la loi sur l'usage des trottinettes électriques qui est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2022. Pour plus d'information, voir le site de Bruxelles Mobilité > usage de la trottinette électrique

23. Le règlement des études

Le règlement des études peut être consulté sur notre site www.acj.ixelles.be. Une copie papier pourra vous être remise sur demande auprès du secrétariat central de l'ACJ.

24. Ouverture et fermeture des portes de l'ACJ

L'école ouvre ses portes chaque jour à 7h40.

L'école ferme ses portes les lundis, mardis, jeudis à 16h45 ; les mercredis à 13h00 et vendredis à 15h30. Pour des raisons de sécurité, plus aucun accès ne sera possible après ces heures ; excepté lors des réunions prévues en fin de journée.

25. Congés scolaires 22-23

Fête de la Communauté française	Mardi 27 septembre 2022
Congé d'automne (Toussaint)	du lundi 24 octobre 2022 au vendredi 4 novembre 2022
Commémoration du 11 novembre	Vendredi 11 novembre 2022
Vacances d'hiver (Noël)	du lundi 26 décembre 2022 au vendredi 6 janvier 2023
Congé de détente (Carnaval)	du lundi 20 février 2023 au vendredi 3 mars 2023
Lundi de Pâques	lundi 10 avril 2023
Vacances de printemps (Pâques)	du lundi 1 mai 2023 au vendredi 12 mai 2023
Congé de l'Ascension	jeudi 18 mai 2023
Lundi de Pentecôte	lundi 29 mai 2023
Les vacances d'été débutent le	Samedi 8 juillet 2023

26. Les partenaires sociaux

A) **Le Centre de Promotion de la Santé à l'école (CPS)**

Michel Cuypers et Caroline Franchelli, infirmiers scolaires du centre de Santé collabore étroitement avec nous. Ils passent régulièrement à l'école et interviennent à la demande. Ils organisent également des séances d'information et des campagnes de sensibilisation sur différents sujets touchant la santé mais aussi le bien-être. En cas d'accident, nous appellerons le 112 et avertirons les responsables légaux dans les plus brefs délais. En cas de maladie ou malaise, l'éducatrice demandera aux parents de venir chercher leur enfant. Si les parents ne sont pas disponibles, elle fera appel au 112.

Centre de Santé - Rue de la Crèche, 6 – 1050 Ixelles - Tel : 02/515.70.00

B) **Le Centre Psycho-Médico-Social (CPMS)**

Le CPMS aide à l'orientation scolaire de votre enfant au cours de sa scolarité. Il assiste à l'ensemble des conseils de classe. Vous pouvez rencontrer les personnes responsables lors des réunions de parents. CPMS - Rue de la Crèche, 6 – 1050 Ixelles - Tel : 02.515.75.00 ou 02.515.79.51

C) **La Clas**

La Clas est un service gratuit qui accompagne les personnes dans leurs difficultés scolaires et soutient les écoles ixelloises, tous réseaux confondus, dans leur lutte contre le décrochage scolaire. Elle propose des suivis individuels axés sur la remotivation scolaire, de la méthode de travail et le soutien parental.

Contact : Rue Gray,221 – 1050 Bruxelles – 02 643 65 62 – clas@ixelles.brussels

D) **Quartier Libre**

L'objectif de Quartier Libre est d'assurer une aide éducative aux jeunes et aux familles se présentant à notre service afin de favoriser l'autonomie et l'insertion sociale du jeune. Contact : Rue mercelis,27 – 1050 Bruxelles

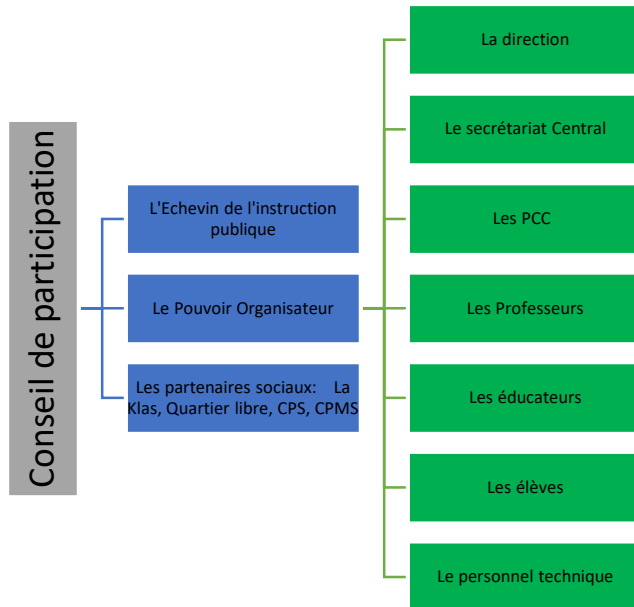
27. Les allocations d'études

Les documents pour l'obtention d'une allocation d'études sont désormais disponibles uniquement via le site www.allocations-etudes.cfwb.be. Ces documents doivent être envoyés par courrier recommandés ou via eformulaire au plus tard le 31 octobre. Pour plus de renseignements, vous pouvez téléphoner au 0800 200 00.

28. L'association des parents

L'Association des parents de l'ACJ a vu le jour en novembre 2019. Vous pouvez les contacter à l'adresse mail suivante : adpacj@gmail.com

29. Le conseil de participation



Un Conseil de participation se réunit 4 fois par an. Il réunit l'ensemble des partenaires impliqués dans la vie scolaire de l'ACJ : l'échevin de l'instruction publique, le pouvoir organisateur, la direction, les représentants des professeurs, les représentants des élèves, les partenaires sociaux et des parents.

Votre avis compte ainsi que votre implication dans l'école, elle nous permet d'avoir un regard extérieur sur l'ACJ mais cela vous permettra aussi de contribuer au développement de l'ACJ. Si vous êtes intéressés de faire partie de l'Association des parents de l'ACJ, merci de contacter la direction par email (brigitte.mortier@ixelles.brussels ou dominique.leybaert@ixelles.brussels ou kristel.rents@ixelles.brussels) ou par téléphone au 02.515.20/22 .Nous vous recontacterons au plus vite.